



Concours *Mots Passants* 2013

Le Département de Philologie Française et Romane de l'Université Autonome de Barcelone organise pour la dix-septième année un concours en langue française soumis au règlement suivant :

Pour participer

1. Vous étudiez en Catalogne. Vous avez 14 ans ou plus. Vous savez écrire en français. Vous savez peut-être dessiner, vous avez des idées pour réaliser un collage, vous avez des photos qui vous permettent de « raconter une histoire » ou vous préférez réaliser un court métrage.
2. Choisissez la modalité qui vous inspire le plus :
 - A.- Rédaction d'un texte en français (conte, nouvelle, article de presse, bande dessinée, collage ou séquence illustrée.) comportant ou non des illustrations sur un sujet de votre choix. Ce texte aura une extension de **4 pages complètes au maximum**. Il sera présenté sur format A4 en **3 exemplaires**. Enfin, les pages seront numérotées. La rédaction de votre texte peut être le fruit d'un travail **individuel ou à deux**.
 - B.- Création d'un court métrage en français (Sketch, représentation théâtrale, bande annonce, publicité...) de 2 à 5 minutes maximum. Ce court métrage devra compter au plus 4 personnes. Le format devra être AVI, Quick Time, Flash, Vidéo, MPEG, RealMedia, 3GP, pour garantir une bonne définition. Il sera présenté sur CD ou DVD en 3 exemplaires.
3. Dans les deux modalités, l'originalité et la créativité de la proposition seront déterminantes, ainsi que la présence de la langue française, la correction linguistique et la cohérence du message. En ce qui concerne le court métrage, nous prendrons en considération la qualité technique et esthétique, outre la capacité d'expression orale.
4. Vous devez remplir le bulletin de participation ci-joint en indiquant si vous étudiez le français comme seconde langue.
5. Vous adresserez les originaux comme indiqué ci-après dans le

RÈGLEMENT

Article 1

Le concours comprendra deux catégories :

- Catégorie cadets (élèves de moins de 16 ans) ;
- Catégorie juniors (élèves de 16 ans et plus).

Chaque catégorie se composera de deux modalités :

- Modalité A : Texte
- Modalité B : Audiovisuel

Article 2

Les productions seront anonymes. Sur la couverture du travail l'auteur indiquera la modalité et la catégorie dans lesquelles il participe, son pseudonyme et le titre de l'œuvre. Les exemplaires, 3 pour la modalité A (présentés sur papier) et 3 pour la modalité B (présentés sur CD/DVD), seront envoyés dans une enveloppe grand format accompagnés d'une petite enveloppe cachetée contenant : la photocopie de la carte d'identité et le bulletin de participation (ci-joint) dûment rempli. Le titre de l'œuvre, la modalité et la catégorie dans laquelle il participe doivent aussi être indiqués sur cette petite enveloppe. **Dans le cas de la modalité A, joindre également une copie sur disquette ou CD.**

Article 3

Les originaux seront envoyés à l'adresse suivante :

Mots Passants
Departament de Filologia Francesa i Romànica
Edifici B
Universitat Autònoma de Barcelona
08193 Bellaterra

Article 4

La date limite de présentation des originaux est fixée au **22 FÉVRIER 2013**, la date de la poste faisant foi.

Article 5

Un premier jury composé de professeurs de français réalisera une présélection. Les œuvres sélectionnées seront soumises à un jury composé de personnalités de la littérature et de la culture de langue française et/ou catalane et/ou espagnole.

Article 6

Les œuvres non retenues ne seront pas rendues à leurs auteurs.

Article 7

Deux prix seront décernés par modalité et par catégorie. Les prix octroyés ne tiendront pas compte du nombre d'auteurs. Tous les participants recevront un certificat de participation.

Article 8

Tous les finalistes recevront, en plus du certificat de participation et du prix de consolation, un diplôme et seront invités à un vin d'honneur avec les membres du jury.

Article 9

La remise officielle des prix aura lieu le **13 MARS** à l'Auditori de la Faculté des Lettres de l'UAB à l'occasion d'une « Journée portes ouvertes » à laquelle peuvent participer tous les étudiants.

Article 10

Les auteurs absents le jour de la remise des prix ne pourront pas les retirer ultérieurement.

Article 11

Le jury pourra ne pas attribuer tous les prix si le niveau des œuvres ne lui paraît pas suffisant.

Article 12

Le Département de Filologia Francesa i Romànica se réserve le droit d'éditer les travaux retenus.

Article 13

Les décisions du jury seront sans appel. La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Bulletin de participation au Concours « Mots Passants ».
Édition 2013

Nom et Prénom:

Adresse complète:

.....

.....

Téléphone:

Établissement scolaire:

.....

Noms et Prénom du professeur :

.....

Titre de l'oeuvre :

.....

Pseudonyme de l'auteur :

Je suis étudiant de "français seconde langue": Oui Non